

238 **P** **NP** **DM5**

Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Carleton-sur-Mer

6211-09-008

Regroupement de commerçants de Carleton

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Par le regroupement de commerçants de Carleton

Dans le cadre du projet

**Aménagement d'un parc éolien à Carleton
INNERGEX**

14 novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

I. Ce que nous sommes :
Le regroupement des commerçants de Carleton

II. Notre intérêt dans ce projet;

III. Notre souci de l'environnement;

IV. Nos conclusions et recommandations;

Coordonnées du regroupement

I. Ce que nous sommes;

Le regroupement des commerçants de Carleton regroupe les commerçants en général, de Carleton, sur une base informelle. Au fil des ans, lors de rencontres soit préparées ou impromptues des discussions d'ordre social et économique ont lieu et les avis parfois partagés, parfois contradictoires se font valoir et nous essayons d'arriver le plus près d'un consensus face aux divers projets qui peuvent bénéficier à la région.

Le but de ces discussions est de favoriser par notre appui le développement de structures qui viennent bonifier notre qualité de vie et celle de nos concitoyens tout en apportant à la communauté les bienfaits sociaux et économiques d'une opération qui nous semble adéquate et qui respecte les lois d'une opération soit disant d'un "bon père de famille."

Par nos expériences de vies individuelles et notre cheminement comme développeurs économiques et à travers nos activités professionnelles, nous avons constaté qu'à chaque fois que l'être humain pose un geste face à l'environnement, il en découle un résultat plus ou moins acceptable.

Nous n'avons qu'à penser à la construction de nos maisons, nos interventions auprès des ressources marines, minières et forestières, les structures qui acheminent les énergies qui sont devenues nécessaires à notre bien-être de tous les jours et dont nous nous passons avec difficulté lors d'un bris.

Un minimum d'intervention dans la nature est nécessaire et vient améliorer les effets négatifs qu'ont causés nos applications antérieures. Il faut néanmoins garder à l'esprit un certain niveau de prévoyance et faire en sorte que l'impact de nos gestes soit raisonnable face à l'ensemble de nos concitoyens.

II. Notre intérêt dans ce projet;

Le premier but de notre intervention, est évident face aux événements qui se sont produits ces dernières années sur le territoire Gaspésien et dont les effets ne font que mettre en péril certains services et ou même certains commerces de notre territoire.

La fermeture des industries majeures qui ont dû arrêter leurs opérations, (quoique ces fermetures soient parfois bénéfiques au niveau de l'environnement) ont amplifié le phénomène de migration sinon d'expatriation d'un nombre de plus en plus important de nos travailleurs. Auparavant nos jeunes s'expatriaient soit par besoin, face aux emplois disponibles ou par la gamme des avantages qui s'offraient à eux par le fait d'être à proximité des grands centres.

Il devient de plus en plus évident que l'âge de ceux qui doivent aller voir ailleurs pour un emploi s'élève et par le fait même limite le maintien des activités familiales et par conséquent économiques qui maintiennent nos commerces en fonction.

C'est en unissant nos efforts et notre créativité que nous allons pouvoir maintenir sinon créer et augmenter les possibilités économiques qui par conséquent aident à consolider notre patrimoine régional composé par les gens qui y vivent.

III. Notre souci de l'environnement

Lorsqu'un projet émerge suite à des annonces de promoteurs, certaines craintes sont énoncées par les populations vivant sur le territoire concerné face à ces projets.

Concernant l'énergie éolienne, la population québécoise est sur une sorte d'inhibition lorsqu'il est question de l'environnement et surtout si cela concerne leur environnement immédiat.

L'énergie éolienne est utilisée depuis de nombreuses années dans plusieurs pays (depuis 1738 en Hollande) et face aux difficultés rencontrées, des études et des solutions ont été trouvées grâce à l'ingéniosité des personnes impliquées à l'établissement de ces structures.

L'avancement technologique fait en sorte que l'on peut répondre de façon satisfaisante aux craintes soulevées. Dans le même ordre d'idée, les organismes gouvernementaux ont développé des règlements qui exigent l'application de normes qui potentiellement donnent la capacité de répondre effectivement aux problèmes rencontrés dans le passé et de plus essayent de prévoir certaines difficultés ou problèmes à venir.

La pollution par le bruit, la visibilité des éoliennes, l'écoulement d'huile, la coupe forestière, le transport des pièces composantes, l'implantation de ligne de transport électrique, l'aménagement de chemins d'accès, etc., sont des préoccupations qui nous viennent à l'esprit et que nous discutons entre nous. Nous nous abstenons par contre de mentionner la pollution qui nous entoure même dans nos propres demeures et dont nous sommes les principaux instigateurs.

Notons que le promoteur dans son projet s'engage à remettre les lieux affectés, lors de l'implantation du parc éolien et suite au terme des opérations à la fin de son contrat, en bon état. Nous croyons qu'il faut faire confiance aux spécialistes du promoteur. D'autre part, les spécialistes qui représentent les agences gouvernementales, se doivent de veiller à ce que les opérations se déroulent selon les règles de l'art, ne sont-ils pas nos représentants (nos spécialistes)? Ne l'oublions pas!

IV. Conclusions et recommandations

En conclusion, ce projet de parc éolien de Carleton créera quelques centaines d'emplois lors de la construction, et créera 20 emplois permanents. À cela il faut ajouter les 30 à 50 emplois indirects créés ou maintenus chez les sous-contractants de par les activités d'entretien nécessaires pendant la durée du contrat.

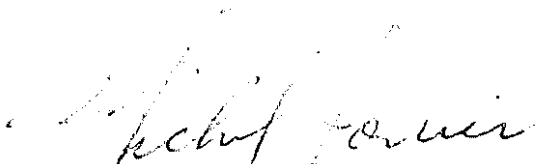
Cela répond favorablement aux objectifs et à la raison d'être de notre regroupement, c'est-à-dire développer, accroître et maintenir l'emploi et l'expertise en région.

En conséquence, nous adhérons aux intentions exprimées dans l'énoncé du projet d'implantation d'un parc éolien dans la région immédiate de Carleton tel que présenté par le promoteur ainsi qu'au principe de contrat gré à gré avec Hydro Québec.

Pour le regroupement, qui croit au principe d'une énergie propre et renouvelable, ce projet comporte tous les ingrédients nécessaires de réussite économique dans le respect réaliste des acquis culturels, sociaux et environnementaux.

La loi 118 vient définir le développement durable. L'énergie éolienne est une des solutions, parmi d'autres qu'il nous reste à trouver afin d'améliorer la situation des générations futures. Ce projet, selon nous, va dans le sens des principes énoncés par la loi, c'est-à-dire qu'il prend en compte les impacts sur l'environnement, les impacts sociaux et de la nécessité que l'économie puisse continuer à consolider le Québec.

Nous recommandons très respectueusement à la Commission, ce projet d'implantation d'un parc éolien à Carleton



Relationniste

Regroupement de commerçants de Carleton
Michel Poirier
Relations publiques
561 Boulevard Perron
Carleton sur Mer, P.Q.
G0C 1J0
Tél : (418) 364-7992
Télécopieur : (418) 364-6539
Email : leheronlobetrotter.net

Mitchell Carlotta Kato, L.L.C.
Noms du commerçant

Prées Foto Capital inc.
Noms du commerçant

Gilles Bois Carleton
Noms du commerçant

DAVID COMEAU MANDIR BELLE PLAGE
Noms du commerçant

Steve Rivix PJC Jean Coutu
Noms du commerçant

Diane Lepage Depanneur Central R. Saint Marc
Noms du commerçant

CHIROPRATIQUE CHIKAWKI
Noms du commerçant

Marché V. Stie
Noms du commerçant

Optique - O. St. Esprit
Noms du commerçant

Restaurant Le Chien
Noms du commerçant

Carl Bonneau Filon d'or
Noms du commerçant

Christine Johnson Tourisme de la G. A.
Nom du commerçant

Nicole Martini HOTEL LA FAN
Nom du commerçant